

PROCES-VERBAL
SEANCE DU LUNDI 04 MARS 2024 à 19H30

Présents : Ludwig MONTAGNE, Maire ; Conception JUNIQUE, Jean-Claude MANGANO, Christian ROUCHON, Christelle PAPIN, Adjoints ; Alain BAYLE, Romain BOITEL, Carine BOISSY, Annick DELANOE, Daniel FALCIN, Marike GRALER, Sandra LADREIT, Josiane POMMARET, Cathy REYNAUD, Auriane ROUBI.

Absents excusés : Noël GREVE donne pouvoir à Conception JUNIQUE, Florian CHANAL donne pouvoir à Carine BOISSY, Frédéric GIFFON donne pouvoir à Christian ROUCHON, Maxime BLACHON.

Président de séance : Ludwig MONTAGNE, Maire

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATIONS

PARTICIPATION POUR FOURNITURES SCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Monsieur le Maire indique que 157 élèves fréquentent l'école publique. Les effectifs sont répartis comme suit : 49 maternelles et 108 primaires.

Il propose au vote du Conseil Municipal l'attribution d'un crédit de 45 euros par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide de fixer pour l'année scolaire 2024/2025 une participation pour fournitures scolaires de $157 \times 45 = 7\,065$ €, décide d'ouvrir les crédits au c/6558 du budget 2024, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces concernant cette affaire.

BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

LUI DONNE ACTE de la présentation du compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Recettes de l'exercice	1 486 732,50 €
	Dépenses de l'exercice	1 092 450,88 €
	Excédent de fonctionnement 2022 :	22 553,56 €
Section d'investissement	Recettes de l'exercice	672 556,14 €
	Dépenses de l'exercice	315 751,02 €
	Excédent d'investissement 2022 :	56 596,27 €
Résultat global de clôture 2023		830 236,57 €

CONSTATE pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer ledit Compte Administratif et toutes les pièces annexes.

BUDGET COMMUNAL - COMPTE DE GESTION 2023

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont en concordance,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2023

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 apparaissant au compte 12 et concernant le budget Communal.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 416 835,18 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

pour 350 000 € en section d'investissement au compte 1068
pour 66 835,18 € en section de fonctionnement (report à nouveau créditeur – ligne 002)

Autorise Monsieur le Maire à procéder à cette affectation de résultats et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ACRDNS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'année 2024 représente le 80^{ème} anniversaire de la libération. A cet effet, l'association ACRDNS souhaite organiser une animation le 8 mai 2024, avec la présence de deux véhicules d'époque stationnés près du monument aux morts.

L'association ACRDNS sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 150 € à l'association ACRDNS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association ACRDNS et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette opération.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATIONS

Lors de cette séance, d'autres informations ont été données :

- La réouverture prochaine de la boulangerie et du cabinet d'esthétique
- Les élections Européennes du 9 juin 2024
- La cérémonie du 19 mars
- Le terrain du local technique
- Le conseil d'école du 05/03/2024
- Les fêtes et manifestations du mois de mars 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire,

Ludwig MONTAGNE